



HDID & ASSOCIÉS
AUDIT, TAX, LEGAL & FINANCIAL ADVISORY

4, Rue Maati Jazouli (Ex RueFriol)
Anfa-Casablanca
Maroc



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca - Maroc

LESIEUR CRISTAL S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Actionnaires de la société
LESIEUR CRISTAL S.A.
Casa Business Towers, Tour Mainstreet
Bd Main Street, Casa Anfa
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LESIEUR CRISTAL S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 538 235 695 MAD dont une perte nette de 50 266 103 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LESIEUR CRISTAL S.A au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

• Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 396 740 KMAD. Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse est effectuée par le management pour déterminer la dépréciation à constater.

La valeur actuelle est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la juste valeur pour le cas des actifs biologiques ou l'actif net réévalué, pour apprécier les perspectives de rentabilité.

En conséquence, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de ce poste dans les états de synthèse et du niveau de jugement exercé pour l'estimation du risque sur les titres de participation ainsi que le degré d'incertitude lié à cette estimation à cause de la sensibilité des modèles utilisés ou variations de données et d'hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Réponse d'audit

Dans le cadre de nos diligences, nous avons procédé à :

- L'examen, sur la base d'échantillons, de la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la société pour déterminer les valeurs actuelles ;
- La vérification de la cohérence des données retenues dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source des entités ;
- La vérification par sondage de l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

• Dépréciation des créances clients

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances clients s'élève à 586 181 KMAD représentant 15% du total bilan de la société. La Direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note A1 de l'état des informations complémentaires (ETIC). La dépréciation fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

En conséquence, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance de ce poste dans les états de synthèse et du niveau de jugement requis par la direction pour l'estimation des provisions.

Réponse d'audit :

Dans le cadre de nos diligences, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :

- L'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée et de l'analyse des retards de paiement ;
- L'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives ;
- La vérification du calcul de la provision pour dépréciation afin de s'assurer de sa conformité avec les règles définies par la société ;
- La circularisation des avocats et l'analyse des réponses reçues, afin d'identifier d'éventuelles difficultés de recouvrement qui n'auraient pas donné lieu au traitement comptable approprié.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

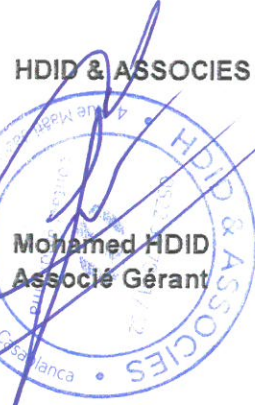
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 23 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

HDID & ASSOCIES

Mohamed HDID
Associé Gérant

(Circular stamp: HDID & ASSOCIES, Casablanca, 4 Rue Mohammed VI, 11111 Casablanca)

FORVIS MAZARS

forvis mazars
76, Bd Abdoumoumen Rés. Koutoubia
7^{eme} Etage - Casablanca
Tél 05 22 42 34 23 (19)
Adnane LOUKILI
Associé